



ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 9 DECEMBRE 2025

Etaient Présents :

- ↗ LEMAIRE Dorothee
- ↗ LEMAIRE Philippe
- ↗ SAINTY Dominique
- ↗ VASTRA Céline
- ↗ YAU Yves

Etaient excusés avec pouvoir:

- ↗ Dr DOUBLET Mathilde, DELZENNE Martin et Dr KEDZIORA Laurent

Instances :

- ↗ **C.A.P.H :** HINFRAY Emmanuel, *Responsable du Service des Sports*
- ↗ **Mairie de DENAIN :** Mme CARTA Valérie
- ↗ Excusés **C.A.P.H :** Aymeric ROBIN, Ludovic ZIENTEK, Jean-Paul RYCKELINCK
- ↗ Excusés **Mairie Denain :** Anne-Lise DUFOUR et Akim DERGHAL
- ↗ Excusés **Député et Sénateur du Nord :** Sébastien CHENU et HOCHART Joshua
- ↗ Excusés : Mr THUMERELLE, Directeur de Saint Amand, et Mme LYDA TRUFFIER, Directrice du Centre Hospitalier de Denain

Secrétaire de réunion :

- ↗ SAINTY Dominique



Le Président accueille les Elus et les Membres présents, et les remercie de leur présence. Il s'assure qu'un Bilan d'Activités et un exemplaire des Comptes annuels de la Ste FIDUCIAIRE JMB ont été remis à chacun :

« C'est avec plaisir que je représente aujourd'hui le rapport moral en tant que Président du Centre Médico-sportif.

Cette prise de fonction m'a permis d'observer avec lucidité les forces de notre structure, mais aussi les défis importants auxquels nous devons collectivement faire face.

1) Prise de fonction dans un contexte dynamique mais exigeant :

- Qualité du travail accompli au quotidien par les équipes
- Exemplarité de l'engagement, du professionnalisme et de l'esprit de service
- Importance de permettre à chaque sportif un accompagnement sécurisé, pluridisciplinaire et adapté

2) Année marquée par des réussites mais aussi menace préoccupante :

Devoir de souligner une difficulté majeure qui conditionne notre avenir et nécessite la vigilance – voire l'action – des représentants politiques présents aujourd'hui : la concurrence déloyale d'un centre de rééducation acceptant la carte vitale

- ⚡ *Avantage financier majeur pour les usagers*
- ⚡ *Création d'une situation suivante : distorsion de concurrence flagrante, incompréhension chez les patients et surtout un risque d'affaiblissement puisqu'en raison de son statut et des contraintes imposées, le C.M.S n'a pas la possibilité d'accepter la carte vitale*

Notre Centre se veut un lieu d'expertise, de prévention et d'accompagnement sportif. Nous ne sommes pas un centre de rééducation classique et les cadres légaux qui nous régissent ne sont pas les mêmes ⇒ problème structurel, injuste et dangereux.

3) Appel aux Elus et aux Partenaires institutionnels

Besoin de leur soutien suivant :

- ✓ *Faire remonter cette situation aux Autorités compétentes*
- ✓ *Mise à plat des règles d'agrément*
- ✓ *Exploration de toutes les pistes afin d'éviter cette concurrence déloyale*



Puis il sollicite la Vice-Présidente pour présenter l'organigramme, les prestataires médicaux, les missions d'un C.M.S et le Suivi Médical

LE COMITE en 2024

Association Loi 1901 dirigée par une Association, le comité se compose de :

- ✓ 1 président
- ✓ 2 Vice-présidents
- ✓ 1 Secrétaire et 1 secrétaire-adjoint
- ✓ 1 Trésorier et 1 trésorier-adjoint
- ✓ 2 Membres actifs

L'EQUIPE MEDICALE et PARAMEDICALE

1. Equipe Médicale :

- ✓ 2 cardiologues du sport
- ✓ 1 pneumologue
- ✓ 1 ophtalmologue
- ✓ 2 médecins du sport
- ✓ 1 dentiste

2. Equipe Paramédicale :

- ✓ 1 psychologue
- ✓ 1 podologue
- ✓ 2 diététiciens
- ✓ 3 infirmiers

3. Equipe administrative :

- ✓ 3 Secrétaires

4. Prestataires Extérieurs :

- ✓ 3 cabinets cardiologiques à Denain et à Escaudain
- ✓ 2 cabinets d'otorhinolaryngologie sur St Amand et Anzin

- ✓ 1 laboratoire d'analyses médicales
- ✓ Service Imagerie du Centre Hospitalier de Denain

MISSIONS des CENTRES MEDICO-SPORTIFS

Dans le cadre d'une mission de santé publique, le bilan délivré concerne tout sportif, de tout niveau, de tout âge et de tout sexe

Ainsi les prestations suivantes sont délivrées au niveau de 2 structures hébergées par les Centres Hospitaliers de Denain et de Saint-Amand, complétées par des prestataires extérieurs.

- ✚ Sécuriser la pratique ou la reprise du sport
- ✚ Assurer le suivi médical des sportifs quel que soit leur discipline, leur âge ou leur niveau de pratique
- ✚ Promouvoir le sport-santé
- ✚ Prise en charge du suivi longitudinal des athlètes sur liste ministérielle en collaboration avec les médecins fédéraux
- ✚ Prévenir et lutter contre le dopage

LES PRESTATIONS MEDICALES

I. Plateau technique de Médecine du Sport de DENAIN

- ✓ Visite de non contre-indication
- ✓ Electrocardiogramme de repos
- ✓ Exploration fonctionnelle respiratoire
- ✓ VO² max directe
- ✓ Bilan ophtalmologique : CS, fond d'œil, champ visuel (reprise en 2025)
- ✓ Bilan O.R.L avec audiogramme
- ✓ Bilan dentaire
- ✓ Prise de sang

II. Centre Médico-sportif de Saint Amand les Eaux

- ✓ Visite de non contre-indication
- ✓ Electrocardiogramme de repos
- ✓ Exploration Fonctionnelle Respiratoire

III. Prestations paramédicales

- ✓ Entretien psychologique
- ✓ Bilan podologique
- ✓ Prise en charge diététique

IV. Prestataires Extérieurs

- ✓ Cabinet de cardiologie : échocardiographies
- ✓ Cabinet ORL : CS et audiogramme
- ✓ Laboratoire d'analyses médicales : Bilan sanguin
- ✓ Imagerie médicale : Radio, scanner, IRM, ostéodensitométrie, panoramique dentaire

La Vice-Présidente informe de l'avantage d'être accueilli par des Centres Hospitaliers qui permet d'avoir recours aux différentes disciplines médicales et au personnel sur place en pratiquant le cumul d'activités (ex : infirmiers)

LE BILAN MEDICAL DU SPORTIF

Ce qu'il permet à l'issue de la consultation

- ✚ Délivrance du Certificat de Non-Contre-Indication à la pratique du sport :
- ✓ Un interrogatoire complet

- ✓ Un examen physique
- ✓ Un Electrocardiogramme de repos

↳ Ces 3 examens visent à prévenir les accidents et à améliorer la détection de pathologies

↳ La Contre-indication

Facteur de santé, le sport peut être dangereux lors d'une pratique plus ou moins intensive
Pour les C.M.S de Denain et de Saint-Amand, une vingtaine de contre-indications temporaires et/ou définitives sont régulièrement décelées

↳ Prévention de la Mort Subite du Sportif

La prévention est la principale mission d'un centre médico-sportif

↳ Prévention et Lutte contre le Dopage

C'est également une des missions délivrées par les structures de Médecine du Sport

LE BILAN D'ACTIVITES 2024

La Vice-Présidente enchaîne sur le bilan d'activité

ANNEE	P.T.M.S DENAIN	C.M.S SAINT AMAND	ACTES MEDICAUX	INTERVENTIONS
2022	269	91	936	4 heures
2023	270	31	1190	
2024	188	34	856	50 heures

↳ Un constat : continuelle perte d'activité

Et d'en commenter les causes :

- ✓ Certificat médical n'est plus demandé pour la délivrance de la licence sauf pour certaines disciplines à risque
Ce qu'a déploré l'ensemble de l'équipe médicale avec la crainte d'une forte augmentation des problèmes cardiaques sur les terrains non décelés en amont
- ✓ Idem au niveau des sections sportives scolaires
- ✓ Concurrence déloyale d'une Maison Sport-Santé de proximité qui accepte la carte vitale au titre du « sport sur ordonnance » ⇒ fraude à l'assurance maladie doublée d'un détournement de patientèle.

ACTIONS 2024 :

DATE	ACTION	CLUB/COLLEGES	PUBLIC	INTERVENANT
10/01	<i>Prévention et Lutte contre le Dopage</i>	DENAIN VOLTAIRE	Centre de Formation : 25 basketteurs + coachs	CARLIER A.Sophie
16/02	<i>Prévention et Lutte contre le Dopage</i>	E.A.D DOUCHY	Jeunes + parents + dirigeants	CARLIER A.Sophie

Mars : 3 jours	VILLAGE Cœur de Femmes	C.A.P.H		DELZENNE Martin SAINTY Dominique CASTIGLIONE Vita
-------------------	------------------------	---------	--	---

🔗 Le rapport d'activités est validé à l'unanimité par les Membres présents

BILAN FINANCIER 2024

La Vice-Présidente enchaîne également sur le bilan financier 2024 :

- ✓ Positif
- ✓ A niveau de l'excédent, il faut prendre en compte des factures impayées pour un montant de **3 309.71 €** . En 2025 ce montant avoisine **7.000 €**

Mr HINFRAY et Mme CARTA s'informent si ces factures concernent un club de la C.A.P.H et souhaitent connaître son nom

La Vice-Présidence préfère ne pas citer de nom lors d'une Assemblée Générale, elle détaille les différentes relances : envoi des factures puis 2 e-mails de relances au responsable du club les 5 Mai et 8 Août et enfin le 18 novembre un courrier en recommandé.

Elle reprendra contact avec le Président très rapidement et informera la C.A.P.H des suites données

Compte de Résultat :

INTITULE	2022	2023	2024
TOTAL des PRODUITS	69 674	71 004	67 486
TOTAL des CHARGES	62 885	71 646	62 732
EXCEDENT ou DEFICIT	6 789	642	4 753

🔗 Les comptes sont approuvés à l'unanimité par les Membres présents

LES POINTS FORTS

I. Disponibilités des Prestataires

La vice-présidente tient à saluer la grande disponibilité des différents prestataires. Ce sont souvent des cumuls d'activité.

A la demande des clubs, on essaie de regrouper sur une journée

Exemple : 20 à 25 écho cardiaques sur un samedi pour le Centre de Formation Basket

II. Validation des E.C.G et des E.F.R

Tous les tracés cardiaques (E.C.G de repos et Epreuves d'effort) sont validés par un cardiologue du sport et les E.F.R (explorations fonctionnelles respiratoires) par un Pneumologue.

C'est une double précaution en raison d'une population souvent très jeune qu'on envoie faire des efforts sur le terrain

Et de rappeler que c'est une vingtaine de contre-indications temporaires voire définitives qui est diagnostiquée chaque année pour des athlètes confirmés mais aussi au niveau des sections sportives scolaires.

Exemples récents des drames sur le terrain : malaise cardiaque lors de la course de Valenciennes, mort d'un jeune rugbyman sur Lille, mort d'un collégien pendant une séance de sport à Saint-Omer ...

Pour ces drames sur le terrain, la Vice-Présidente souligne qu'elle a reçu, à plusieurs reprises, une demande du Dr DIVRY, cardiologue au Centre de Rééducation cardiovasculaire d'Avesnes sur Helpe, pour une VO₂ max directe par le Dr BEN HADJ, cardiologue du sport, avant toute reprise du sport et de préciser qu'il reçoit de plus en plus de sportifs ayant eu ce souci.

III. Hébergement et Dossier Médical

L'hébergement par les 2 Centres Hospitaliers du territoire de la C.A.P.H permet l'accès à diverses disciplines de proximité : IRM , scanner etc...

De même, le dossier médical commun est un atout pour l'historique santé du sportif auprès du Médecin du Sport

IV. Prestations sur Site d'Entraînement

Non seulement certains prestataires (diététicien, psychologue, podologue) sont disponibles mais aussi se déplacent sur les lieux d'entraînement, ce qui évite les déplacements multiples des sportifs et permet la rencontre avec les entraîneurs

V. Site Internet

Notre Site Internet contient de nombreux conseils et une documentation riche et variée qu'il est possible de télécharger gratuitement

PROBLEMES de FONCTIONNEMENT

1. MATERIEL MEDICAL

Jusqu'à présent, l'Association avait bénéficié du Contrat/Plan/Etat/Région mais depuis quelques années, seule la DRAJES participe : pour le changement de l'ergocycle, la Vice-Présidente a octroyé une subvention de 10.000 € en 2023 pour un remplacement évalué à plus de 30.000 €.

A ce jour, la Vice-Présidente a réuni une somme de 10.000 € supplémentaire grâce à des recherches de partenariat malheureusement de nombreux démarchages sont sans retour.

Elle justifie le coût élevé de ce type de matériel en raison du niveau des athlètes reçus au sein du Plateau Technique de Denain

Le Dr YAU intervient sur le type d'épreuve d'effort exigé pour les sportifs :

Il existe 2 types d'épreuve d'effort : cardiologique « standard » et test métabolique (retenu comme « test VO₂ max »).

*L'épreuve d'effort standard, réalisée par les **cardiologues**, consiste à faire « monter le cœur » de façon à démasquer des anomalies du rythme ou une ischémie d'origine coronarienne cardiaque.*

Une prise en charge SS est possible si 2 facteurs de risque au moins sont présents. Ces facteurs sont nombreux (tabagisme, diabète, sédentarité, HTA....).

Le test VO₂max, auquel on associe une spirométrie, outre les renseignements fournis par l'épreuve « standard », permet de recueillir de nombreux autres renseignements. Essentiellement la VO₂ max et les seuils ventilatoires, la PMA etc...

Cette épreuve VO₂ max est indiquée, et prise en charge SS, si elle est réalisée dans un but exploratoire chez des patients présentant une pathologie lourde. Cas sévères en pneumologie, avant chirurgie thoracique, chez l'insuffisant cardiaque....

*L'épreuve d'effort VO2 max est par ailleurs très indiquée dans le suivi des sportifs. Elle est alors dévolue aux **Médecins du Sport**. Elle permet de déterminer des contre-indications, d'alerter sur un surentraînement, d'évaluer des limites, d'apprécier la récupération, de donner de précieuses valeurs concernant un entraînement optimal...*

Dans ces cas, il s'agit d'actes de prévention ou d'actes sans but médical direct. Il ne peut alors y avoir de prise en charge par les organismes sociaux.

A la reprise des bilans ophtalmologiques, on a dû procéder à une réparation de l'appareil délivrant les champs visuels et il faudra envisager également son remplacement assez rapidement soit 18.000 €

2. PENURIE MEDICALE

Les 2 structures de Denain et de Saint-Amand sont impactées également par la pénurie médicale qui sévit sur le territoire

De plus, il y a de moins en moins de Médecins du Sport et l'Association doit faire appel à des Cardiologues de plus en plus éloignés et a dû proposer un « forfait déplacement » en raison de l'éloignement

Alors que le Dr VELLUZ, Président du C.P.T.S du Grand Denain, reconnaît en l'existence de ces 2 structures de Médecine du Sport, une attractivité supplémentaire pour attirer jeunes Médecins et surtout des Etudiants en Médecine sur le territoire

3. SUBVENTIONS & IMPAYES

A nouveau, l'Association rencontre des difficultés pour le règlement des examens délivrés au sein de certains clubs

La vice-Présidente salue le partenariat sans faille de la C.A.P.H en matière de Santé et de Prévention

Au niveau d'autres Instances, seule subsiste pour des actions de prévention l'octroi d'une aide au titre de l'A.I.L (Département) par le Conseiller Départemental du Denais

L'Association s'est vu contrainte de revoir les tarifs afin de pouvoir maintenir son activité (matériel et personnel)

4. CONCURRENCE DELOYALE

Avec la création de Maisons Sport/Santé et la délivrance du « Sport sur Ordonnance », l'Association subit une concurrence déloyale à cause de l'utilisation de la carte vitale dont l'usage est strictement réservé aux patients en A.L.D.

Non seulement, la carte vitale est utilisée pour les sportifs ce qui est considéré comme une fraude aux organismes d'assurance maladie mais aussi le détournement de clientèle est pratiqué auprès des clubs et sportifs fréquentant le C.M.S et constitue une grave entorse au Code de Déontologie Médicale [Article R.4127-57] donc pourrait faire l'objet d'un signalement auprès du Conseil de l'Ordre.

Depuis 4 ans, l'Equipe dirigeante de l'Association le dénonce sans effet. Bien au contraire, le phénomène s'amplifie aussi une démarche a été adressée à la C.P.A.M de Valenciennes pour un rappel à la Loi auprès des différents protagonistes.

QUEL AVENIR pour 2025 et 2026

I. REMPLACEMENT DU MATERIEL VIEILLISSANT

- ✓ Priorité à l'ergocycle dont dépend la réalisation des Vo² max directe
- ✓ Suivi rapidement par le matériel pour la délivrance du champ visuel en raison de la reprise des bilans ophtalmologiques comprenant cet examen exigé dans certains sports notamment chez les boxeurs

II. PERENNISATION DU SOUTIEN DE LA C.A.P.H

Devant les problèmes cardiaques plus nombreux sur les terrains par manque de détection surtout chez les jeunes et les scolaires, la délivrance de médecine du sport restera incontournable et grâce au soutien de la C.A.P.H continuera à proposer des examens à coût modique pour toute cette population

III. PARTENARIAT AVEC LES DIFFERENTS C.P.T.S

Ce partenariat est surtout important lors d'actions de prévention sur le territoire

IV. MA SANTE ET MOI

Il s'agit d'une action de Prévention et de Lutte contre l'Obésité, la Sédentarité et les Conduites Addictives au niveau des Collèges

Actions réalisées en 2025 dans 2 collèges de Denain grâce à une aide au titre de l'A.I.L de la part de Michel LEFEBVRE, Conseiller Départemental.

Après un échange avec Mr AUDIN David, cette action pourrait s'étendre à tous les collèges de la C.A.P.H et s'adresserait principalement aux 6èmes dans le cadre de la Politique de la Ville

V. ACTIVITES PHYSIQUES ET ATELIERS NUTRITIONNELS

La Vice-Présidente s'enquiert de la possibilité d'une Maison Sport/Santé sur le territoire, ce qui permettrait de proposer des ateliers nutritionnels auprès de la population accueillie

Mr HINFRAY répond qu'il s'était adressé à l'Institut Stablinski car il n'avait eu aucune réponse de la part des Hôpitaux sur le territoire de la C.A.P.H pour des activités Sport/Santé

QUESTIONS DIVERSES

Mr HINFRAY s'inquiète de la date tardive de l'Assemblée Générale pour l'exercice 2024 et souhaite une réponse

La Vice-Présidente rappelle les statuts qui prévoient l'Assemblée Générale en Fin Mars. Pour l'exercice 2023, elle avait eu lieu le 14 Mai 2024 à la demande de Mr RYCKELINCK.

Malheureusement, à cette période de 2025, les principaux membres du Comité étaient absents ou en vacances.

ELECTIONS

En fonction des statuts modifiés en date du 1^{er} Juillet 2021 – article 9 : « *L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 7 à 17 membres élus au scrutin secret à la majorité absolue par l'Assemblée Générale Ordinaire des membres actifs présents, pour une durée d'un (1) an renouvelable. Les membres sortants sont rééligibles.* »

I. Démissions :

Aucune démission

II. Candidatures

DELZENNE Martin, Dr DOUBLET Mathilde, Dr KEDZIORA Laurent, LEMAIRE Dorothée, LEMAIRE Philippe, SAINTY Dominique, VASTRA Céline et Dr YAU Yves

III. Résultats des Votes :

🗳 **8 votants**

NOMS et PRENOMS	NOMBRE de VOIX
DELZENNE Martin	8 voix
Dr DOUBLET Mathilde	8 voix
Dr KEDZIORA Laurent	8 voix
LEMAIRE Dorothée	7 voix
LEMAIRE Philippe	7 voix
SAINTY Dominique	7 voix
VASTRA Céline	8 voix
Dr YAU Yves	8 voix

La Vice-Présidente annonce les résultats.

Il est décidé de procéder à l'élection du Bureau la semaine suivante

FIN DE REUNION à 19 heures

Dominique SAINTY


Présidente et Secrétaire

Dr YAU Yves


Vice-Président

VASTRA Céline


Trésorière

